

Un statut du cinéma en Belgique?

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz**

Band (Jahr): **3 (1937)**

Heft 58

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-734415>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Mr. Maxfield qualifie le son actuel de «simple», parce qu'il n'a été enregistré que par un seul appareil, sur une seule piste sonore. Au moyen d'un film sonore spécialement préparé, il a démontré les avantages que le système «double» donne au son. Celui-ci a été enregistré simultanément par deux appareils différents, imprimant ainsi deux lignes de son parallèles. Le son de chacune de ces deux lignes est transmis séparément par deux jeux de hauts-parleurs, dont l'un avec un seul appareil placé derrière l'écran, et l'autre avec deux appareils disposés à gauche et à droite de l'écran. C'est cette amélioration du son, qui répond mieux au principe de l'ouïe naturelle, que l'ingénieur Maxfield appelle «binaurelly» ou «à deux oreilles», respectivement à «trois dimensions».

La description de cette invention n'explique malheureusement pas comment on arrive à transmettre simultanément les deux enregistrements parallèles dans les deux groupes de hauts-parleurs.

Un statut du cinéma en Belgique?

Après la Suisse, voici que la Belgique envisage, à son tour, d'élaborer un statut du cinéma. A ce propos, M. Carl Vincent vient d'apporter à notre confrère, l'Agence d'Information Cinématographique, les renseignements suivants:

La question des rapports de l'Etat et du cinéma prendra, sans doute, d'ici peu, un aspect nouveau. L'exemple de la Suisse, dont l'organisation cinématographique est fort semblable à la nôtre et où vient d'être votée une loi portant création d'une Chambre du Cinéma, organisme de droit public, chargé d'étudier et de régler tous les problèmes du cinéma depuis la limitation des salles à l'organisation d'une production, a, semble-t-il, impressionné à la fois les milieux corporatifs et gouvernementaux.

Aussi, tandis que les services du ministère des Affaires Economiques, en collaboration avec ceux du ministère des Finances, achèvent — en se hâtant lentement! — la mise au point des mesures d'encouragement aux producteurs, entrevoit-on la création d'une commission composée à la fois de délégués de la corporation, de représentants des ministères et de quelques personnalités indépendantes familiarisées avec les problèmes du cinéma. Cette commission poursuivrait un triple but: 1° étudier les bases d'une organisation corporative plus conforme aux intérêts à représenter et au rôle économique culturel et social du cinéma; 2° étudier les bases d'une centralisation de tous les services publics s'intéressant au cinéma; 3° préparer les bases d'un organisme à caractère permanent qui émettrait des avis sur tous les problèmes cinématographiques d'ordre général.

Le Comité de l'U.N.C.B., organisme fédératif des associations, a marqué son accord à ce propos. (Cin. France.)

Quel procédé adoptera-t-on en France?

La couleur n'est plus un mythe. Le Technicolor est considéré par les producteurs américains comme étant complètement au point sur le plan technique. C'est aux réalisateurs d'apprendre à se servir des couleurs.

Le producteur David O. Selznick, dont les films sont distribués par United Artists, et qui nous donna cette année *Le Jardin d'Allah* et *Une Etoile est née*, tous deux en Technicolor, a décidé qu'il ne tournerait plus désormais que des films en couleurs. *Le Prisonnier de Zenda*, *Les Aventures de Tom Sawyer*, *Rien de Sacré* seront en Technicolor.

Le grand film de Walter Wanger, *Vogues de 1938*, le nouveau film de Samuel Goldwyn: *Goldwyn Folies*, sont également en Technicolor.

Le prochain film de Fernand Gravey pour Warner, trois des plus grosses productions de Paramount, certains films de M.G.M., seront également tournés en couleurs.

Cela, sans compter tous les dessins animés et documentaires d'une ou deux bobines qui sont désormais tous en couleurs.

De Hollywood, le Technicolor a gagné Londres. On a vu les très beaux résultats obtenus avec les scènes d'extérieur prises en Irlande dans le premier film britannique en couleurs: *La Baie du Destin* (*Wings of the Morning*), produit par Robert T. Kane pour 20th-Fox.

Les scènes finales du film d'Herbert Wilcox: *Victoria la Grande*, étaient aussi en Technicolor.

Enfin, sauf erreur, London Film vient de tourner deux grands films en couleurs — toujours Technicolor — *The Drum* avec le petit héros d'*Eléphant Boy*, *Sabu*, et *Le Divorce de Lady X* avec Merle Oberon.

Ce sont des Français qui ont fait les premiers films parlants. Ce sont encore des Français qui ont tourné les premiers films en couleurs naturelles.

Mais ce sont les Américains qui ont commercialisé le parlant, comme ils sont en train de commercialiser le cinéma en couleurs.

Et malgré les inventions françaises, ce sera Technicolor qui sera utilisé en France comme au début du parlant on dut utiliser Western et R.C.A., qui eux «étaient prêts».

Deux ou trois films français en couleurs ont été réalisés avec un procédé français, voici deux ans. Ils ont été projetés dans une douzaine de salles au maximum: exactement ce qui se produisit en 1928 avec les premiers films parlants de Léon Gaumont, et avec le premier film sonore français *L'Eau du Nil*.

Il est certain que le film en couleurs n'aura pas pour le public l'attrait de nouveauté que produisit l'arrivée du parlant.

Cependant, les personnes qui arrivent d'Hollywood, ne sont pas de cet avis.

Il serait donc temps qu'en France on fasse sortir le film en couleurs du domaine expérimental.

Si les producteurs français, qui *seront obligés*, tôt ou tard, de tourner leurs films avec la couleur, ne veulent pas, comme pour le son, être tributaires des procédés étrangers, il serait temps de se réveiller.

Le procédé Technicolor possède une avance formidable sur les autres systèmes.

Au point de vue commercial, la France est particulièrement en retard. Pourra-t-on rattraper ce retard? C'est la question que nous posons aux spécialistes.

Pierre Autré (Cin. Franç.).

Propagande en Amérique

Les grandes maisons de production «Metro-Goldwyn», «Universal», «Paramount» et d'autres encore ont augmenté d'environ 40 % l'effectif de leur personnel chargé de la propagande, comparativement à ce qu'il était en septembre 1936. Cela résulte du fait que les journaux et magazines américains publient volontiers les communiqués officiels, tout prêts à être composés, que les studios mettent à leur disposition en les accompagnant d'un important lot de belles photographiques. Cet empressément des journaux pour la cause cinématographique répond naturellement à un désir bien marqué du public américain, d'être exactement renseigné sur tout ce qui concerne les films. Cette façon de tenir les lecteurs au courant de tout ce qu'ils désirent savoir exerce indirectement une influence systématique sur la fréquentation des salles de cinéma et c'est le producteur

qui, finalement, profite le plus de l'augmentation des recettes.

Les producteurs ne s'en remettent pas uniquement aux directeurs de salles, pour la publicité; bien avant qu'un film soit présenté en première vision, le public américain est largement renseigné sur le scénario, sur les vedettes qu'on y verra et sur tout ce qui dépend du film.

Et chez nous, en Suisse, que faisons-nous?

Pourquoi les loueurs de films ne s'entendraient-ils pas pour créer un bureau central de propagande, qui enverrait à la presse suisse des informations intéressantes? Pourquoi ne tenterait-on pas l'affaire, si l'on veut chercher à augmenter le pourcentage de fréquentation de nos salles de cinéma, pourcentage encore bien faible comparativement à d'autres pays?